

Attribution de Marché Travaux de Réhabilitation/Construction et Equipement d'un local de la Direction Provinciale (DP210) de l'Office des Routes de la Province du Kwilu, dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°01



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
OFFICE DES ROUTES



Cellule d'Exécution des Projets (CEP-OR)

PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N°1,
TRONCON KINSHASA/N'DJILI – BATSHAMBA

Kinshasa, le 02 DEC 2024

N° OR/DG/1624/BAD/CEP/2024

DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

A l'Entreprise **RAM CONSTRUCTION Sarl «RAM-C Sarl** », pour les travaux de réhabilitation/construction et équipement d'un local de la Direction Provinciale (DP210) de l'Office des Routes de la Province du Kwilu à Kikwit, dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1, tronçon Kinshasa/N'Djili – Batshamba (622km) du Lot 3,

Montant des travaux : **94 443,73USD HT** et Délai de l'exécution des travaux : **quatre (04) mois**

Le Directeur Général de l'Office des Routes,

Vu les dispositions de l'Article 6 de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics;

Vu les dispositions des Articles 37 et 38 du Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant sur les Procédures Techniques pour la mise en application de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative à la Passation des Marchés Publics;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) N°028/OR/DG/BAD/CEP/2024 relatif aux travaux de réhabilitation/construction et équipement des trois (3) locaux des Directions Provinciales de l'Office des Routes à Kinshasa, à Kenge et à Kikwit dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1 Kinshasa/N'Djili-Batshamba (622 km) », en 3 lots distincts ci-après:

- **Lot 1** : Réhabilitation et équipement d'un local de la Direction Provinciale (DP900) de l'Office des Routes à Kinshasa/Limete ;
- **Lot 2** : Réhabilitation/construction et équipement d'un local de la Direction Provinciale (DP230) de l'Offices des Routes à Kenge ;
- **Lot 3** : Réhabilitation/construction et équipement d'un local de la Direction Provinciale (DP210) de l'Offices des Routes à Kikwit.

Vu le Procès-verbal d'ouverture des offres du 24 juin 2024;

Vu le Rapport d'analyse des offres relatif aux travaux de réhabilitation/construction et équipement d'un local de la Direction Provinciale (DP210) de l'Offices des Routes à Kikwit du Lot 3;

1/17

Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés de l'Office des Routes du 08 octobre 2024 portant sur la proposition de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et la moins disante;

Vu l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) par sa lettre n°0896/DGCMP/DG/DCP/D2/JMZ/2024 du 19 avril 2024 sur le Rapport d'évaluation des offres;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0413/2024 du 21 novembre 2024 adressée à l'Entreprise **RAM CONSTRUCTION Sarl « RAM-C Sarl »** pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux du Lot 3 pour un montant total de **94 443,73USD HT HT (Quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-trois dollars américains soixante-treize cents hors taxes)**;

Vu la Lettre N°OR/DG/BAD/CEP/0412/2024 du 21 novembre 2024 adressée au **Groupe CORELEC Sarl** pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux du Lot 1;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0415/2024 du 21 novembre 2024 adressée à l'Entreprise **EVEIL CONSTRUCTION Sarlu « EC Sarlu »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux du Lot 2;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0416/2024 du 21 novembre 2024 adressée à Société **d'Entretien des Infrastructures d'Arts KADIATA Aménagements « SEKA Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 2 et 3;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0417/2024 du 21 novembre 2024 adressée au Regroupement des Techniciens de Misengi « **RTM CONSTRUCT** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 2 et 3;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0418/2024 du 21 novembre 2024 adressée à l'Entreprise de **Génie de Construction du Kasaï « GCK Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2 et 3;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0419/2024 du 21 novembre 2024 adressée à l'**Entreprise Générale de Construction de Kinshasa « EGECOK Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux du Lot 1 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0420/2024 du 21 novembre 2024 adressée à l'Entreprise **RAM CONSTRUCTION Sarl « RAM-C Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1 et 2;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0421/2024 du 21 novembre 2024 adressée au **Groupe des Entreprises Groupe Souvenir Construct Sarl & Bâisseurs Professionnels Sarl « GSC & BAPRO Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux Lots 1, 2 et 3;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0422/2024 du 21 novembre 2024 adressée à la Société **LES SOLUTIONNAIRES** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux Lots 1, 2 et 3;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0423/2024 du 21 novembre 2024 adressée à la Société **d'Ingénierie et d'Innovation du Congo « SIIC Sarl »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux Lots 1, 2 et 3;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0424/2024 du 21 novembre 2024 adressée au **Regroupement des Techniciens de Misengi « RTM CONSTRUCT »** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux Lots 2 et 3;

DECIDE

D'attribuer définitivement à l'Entreprise **RAM CONSTRUCTION Sarl « RAM-C Sarl »**, le Marché de travaux de réhabilitation/construction et équipement d'un local de la Direction Provinciale (DP210) de l'Office des Routes de la Province du Kwilu à Kikwit dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1, tronçon Kinshasa/N'Djili – Batshamba (622km) du Lot 3 pour un montant de **94 443,73USD HT HT (Quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-trois dollars américains soixante-treize cents hors taxes)**.

Prof. Jeanneau KIKANGALA NGOY

Directeur Général

